



La rentrée 2010-2011

(Par Charles Allen)

Déjà de retour au travail! Comme la perception du temps change selon que l'on soit en vacances ou au boulot! Nous sommes tout de même chanceux, car nous avons eu au moins deux semaines de vacances, plus que méritées, pour reprendre notre souffle. Alors tout le monde en chœur : « gogogo! » pour une nouvelle année scolaire!

Entente de principe

Le mois de septembre sera encore une fois très chargé. Tout d'abord, une importante assemblée générale se tiendra le 15 septembre au 1601, avenue De Lorimier, édifice de la CSN. Nous vous y présenterons l'entente de principe qui a été convenue entre le Front commun et le Conseil du trésor en juin dernier. Cette entente prévoit, entre autres, des améliorations notables à notre régime de retraite (RREGOP) et des augmentations salariales pouvant aller jusqu'à un total de 10,5 % pour les 5 prochaines années si toutes les conditions sont réunies. Lors de cette assemblée, nous vous soumettrons également l'entente de principe sectorielle et celle concernant les conditions particulières à la CSDM. Il est important d'être présent lors de cette assemblée afin de pouvoir donner votre avis sur ces ententes, car ces dernières doivent être entérinées par les assemblées générales avant d'être appliquées.

Entente concernant l'octroi d'une prime à certaines secrétaires d'école

Ce dossier a été finalisé en juin dernier. L'étape suivante était de planifier une rencontre avec l'ensemble des secrétaires d'école afin de leur présenter l'offre de la CSDM concernant l'octroi d'une prime à

certaines d'entre elles. Cette rencontre, qui a eu lieu le 7 septembre dernier, a permis aux secrétaires présentes de manifester leur mécontentement par rapport à leur rémunération et à la lourdeur de leur tâche. Nous comprenons parfaitement leur frustration, mais ni l'APPA, ni la CSDM ne peuvent se substituer au Conseil du trésor pour déterminer le rangement salarial du personnel scolaire, quel qu'il soit. Un vote a finalement été tenu à la fin de la réunion et le 2/3 des personnes présentes s'est prononcé en faveur de l'entente. Nous sommes tout de même fiers de cette dernière, car plus d'une quinzaine de secrétaires d'école auront maintenant accès à cette prime. Cette entente n'est peut-être qu'un premier pas vers, nous l'espérons, une reconnaissance de l'iniquité salariale dont sont encore victimes nos consœurs.

Journée du personnel de soutien

L'APPA vous invite à venir souligner la Journée nationale du personnel de soutien à l'occasion d'un cocktail qui se tiendra le mercredi 29 septembre. Cette année, fini les hauteurs, nous retombons sur terre et vous recevrons au Jardin botanique. Lors de ce rendez-vous annuel, qui prend de plus en plus d'ampleur à chacune de ses éditions, nous espérons que vous serez nombreux à venir fraterniser avec les autres membres de l'APPA.

En terminant, je désire souhaiter une superbe année à vous tous, membres de l'APPA. Je suis certain qu'à l'aube de fêter ses 50 ans d'existence (2 mars 2011), notre organisation syndicale continuera de progresser, mais cela ne se fera pas sans vous, car votre participation est essentielle à sa vitalité.

Événements importants Septembre 2010

- 06- Fête du travail
- 07- Rencontre des secrétaires
- 09- Bureau conjoint
- 15- Assemblée générale
- 16- Jour de paie
- 23- Début de l'automne
- 29- Cocktail au Jardin Botanique pour le personnel de soutien
- 30- Journée du personnel de soutien

Une journée dans la vie d'une agente de formation

(Par Nicole Payeur)

Agente de formation? Mais qu'est-ce donc que ce titre?

Une personne communément appelée « agente de formation » est en réalité une « technicienne en administration » qui a une vocation particulière. Ces travailleuses sont rattachées à un réseau et ont un territoire déterminé à desservir. Elles donnent du support aux secrétaires d'école, aux technicien(ne)s en service de garde, aux agent(e)s de bureau classe principale, mais surtout aux directions d'écoles pour leur faciliter la compréhension du budget. Elles collaborent étroitement avec les directions d'écoles quant au respect des normes budgétaires établies par le Service des ressources financières de la CSDM.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique du suivi budgétaire rigoureux instaurée à la commission scolaire, leur tâche s'en trouve d'autant plus importante puisqu'elles voient au respect des budgets alloués ainsi qu'à leur application. Elles analysent les différents rapports financiers et veillent à l'exécution des correctifs à apporter. Elles doivent être en support aux personnes reliées à

l'utilisation des systèmes DOFIN, PAIE GRH et GPI en plus de tenir informer les directions quant à l'état de leur budget. Elles ont aussi à prévoir les dépenses à venir dans certaines enveloppes budgétaires et à planifier l'accès aux fonds nécessaires. Il faut par contre noter que leur rôle se borne à celui de conseiller les directions d'école, ces dernières ayant le dernier mot sur l'utilisation des fonds qui leur sont octroyés.

Leur travail les amène à visiter les différents lieux qui leur sont affectés, et ce, de façon régulière. Une partie de leur travail se traduit aussi par du soutien téléphonique dans les cas de demandes d'informations rapides entre leurs visites. Il est ainsi possible de les contacter par téléphone et de leur laisser un message si elles sont en déplacement. Par ailleurs, une agente de formation est toujours disponible à son bureau, qui est situé dans l'annexe de la rue Rachel, afin de répondre aux urgences des écoles.

Dès l'entrée en vigueur de nouvelles règles budgétaires, elles suivent une formation afin d'être à leur tour en mesure de transmettre les nouvelles

façons de faire à toutes les personnes concernées de leur territoire. Ce dernier est vaste, puisqu'il est question ici de tous les établissements appartenant à la CSDM, amenant ainsi les agentes de formation à être sans cesse en déplacements. Les débuts et fins d'année scolaire sont particulièrement éprouvants, car les agentes doivent s'assurer du respect des échéanciers. Les différents rapports de clôture d'année financière se doivent d'être complétés et expédiés de façon rigoureuse afin de permettre au Service des ressources financières de procéder à la fermeture du budget. Les agentes relèvent d'ailleurs directement de ce service et se retrouvent directement sur la ligne de front de la santé financière des établissements.

Leur travail demande beaucoup de tact et de diplomatie. D'arriver en des moments de crise ou de fortes tensions ne prédispose pas toujours à un accueil chaleureux, mais rappelons-nous que ces femmes sont une ressource importante dans le quotidien des établissements de la CSDM.

Élections des délégués—An 2

(Par Michel Picard)

Comme stipulé dans les *Statuts et règlements* de l'APPA, le premier mandat de vos délégués et substituts, qui était d'un an, arrive à terme.

Le temps est maintenant venu pour vous de réunir les membres du personnel de soutien présents dans votre unité afin de procéder aux élections de vos représentants pour l'année scolaire 2010-2011. Le personnel temporaire peut aussi être élu en tant que délégué ou substitut, mais ces derniers doivent démissionner lors d'un changement de lieu de travail.

Vous trouverez en page 3 le formulaire à compléter et retourner au bureau de l'APPA (vous devez le remplir à nouveau, même si vous étiez élus l'an dernier). En 2009-2010, 66 lieux de travail étaient représentés par 83 personnes élues au Conseil des délégués. Ces milieux ont alors été à même de constater la très grande utilité de ces intervenants de première ligne: meilleures communications, rapidité de mise en place d'actions éclair, diffusion efficace de l'information et distribution des outils d'action-mobilisation. Le slogan de ce groupe reflète d'ailleurs

parfaitement le lien qui doit exister entre les milieux de travail et l'APPA :

«Un (e) délégué (e) : l'essentiel trait d'union!» Serez-vous des nôtres cette année?





ÉLECTIONS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

ATTESTATION DE LA NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE À NOTRE LIEU DE TRAVAIL.

Il est proposé par : _____
NOM EN LETTRES MOULÉES Signature

Appuyé par _____
NOM EN LETTRES MOULÉES Signature

De nommer _____ ☐ délégué(e) à notre lieu de travail.
NOM EN LETTRES MOULÉES ☐ délégué(e) substitut à notre lieu de travail.

Je, soussigné(e), accepte de représenter les membres de mon lieu de travail à titre de délégué(e) syndical.

Signature délégué(e) ou substitut

Date

EST ÉLU(E) :

NOM _____

LIEU DE TRAVAIL _____

CLASSE D'EMPLOIS _____

TÉLÉPHONES :

TRAVAIL _____ RÉSIDENCE _____

CELLULAIRE _____ ADRESSE COURRIEL _____

Listes d'ancienneté 2010-2011

(Par Jocelyn Sergerie)

Les listes d'ancienneté mises à jour au 30 juin 2010 sont disponibles dans votre lieu de travail et accessibles sur notre site internet (www.appa.qc.ca). La liste d'ancienneté pour les personnes salariées régulières deviendra officielle le 15 octobre. La liste de priorité d'embauche pour les personnes salariées temporaires le sera quant à elle le 15 septembre. L'ancienneté qui figure sur ces listes est celle qui sera utilisée pendant toute l'année 2010-2011 aux fins d'affichages, de mouvement de personnel, de sécurité d'emploi et d'octroi de remplacements, en somme dans tous les cas de figure où l'on doit utiliser l'ancienneté.

Il est primordial que chacun s'assure que son ancienneté est conforme avant que ces listes ne deviennent officielles. Toute demande de révision reçue après ces dates limites ne pourra être prise en compte. La vérification sera effectuée au moment de la demande et la correction faite s'il y a lieu. Advenant une modification de votre ancienneté, vous recevrez une lettre de la CSDM l'attestant. Si vous constatez que votre ancienneté est erronée, vous devez la faire corriger en remplissant le formulaire à cet effet qui est disponible sur votre lieu de travail (ou sur notre site) et le retourner au bureau du syndicat par télécopieur au 514-254-7872.



Babillard



CSN



*Assemblée générale des membres APPA - CSDM
(par Michel Picard)*

Vous êtes convoqués à une importante assemblée générale au cours de laquelle vous aurez à vous prononcer sur trois ententes de principe (centrale, sectorielle, et conditions particulières de l'APPA).

Où: À l'édifice de la CSN, 1601, De Lorimier

Quand: Mercredi 15 septembre, à 18h30

NB. Un léger goûter sera servi des 17h30.

*Journée nationale du personnel de soutien
(par Michel Picard)*

Pour souligner cette journée, l'APPA invite ses membres à venir fraterniser dans le décor enchanteur des lanternes chinoises.

Où: Le Jardin botanique de Montréal

Quand: Le mercredi 29 septembre, de 17h à 21h (accès au Jardin dès 16h)

Accès: • Métro Pie-IX
• Stationnement de la CSDM

**JARDIN BOTANIQUE
DE MONTRÉAL**

UN MUSÉE NATURE MONTRÉAL

ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca